

Chapitre 14

Évaluation et incorporation de nouveaux secteurs de livraison

Introduction

Le présent chapitre énonce la marche à suivre pour :

- évaluer les points de remise des secteurs qui n'étaient pas auparavant desservis par facteur, dans le cas, par exemple, d'une expansion importante du service existant;
 - l'établissement de nouveaux services de livraison par facteur;
 - incorporer les points de remise dans le service de livraison;
 - vérifier l'évaluation de la charge de travail.
-

Expansions importantes

Avant de fournir un service de livraison par facteur à des secteurs d'envergure :

- on doit faire un relevé complet de tous les points de remise de la façon décrite au chapitre 1.

Si on ne peut déterminer l'emplacement exact d'une boîte aux lettres au moment du relevé, on devra fonder les calculs de l'évaluation initiale sur des prévisions. Toutefois, on devra en déterminer l'emplacement avec certitude dès que le service commencera et, au besoin, modifier les formulaires d'évaluation en conséquence.

Les UDL doivent être	déterminées par l'agent ou les agents des codes postaux
	inscrits sur la « carte des UDL » existante.

On dressera des sommaires pour les nouvelles UDL en utilisant :

- les taux de tri;
- les taux de préparation;
- les taux d'obtention et de préparation du courrier en vue du tri; de fonctions auxiliaires de livraison;
- les pourcentages de desserte obtenus d'autres secteurs semblables.

On devrait ainsi avoir une bonne idée de la charge de travail que comporte le nouveau secteur de livraison. Toutefois, si cette évaluation préliminaire ne semble pas réaliste, on devra faire le compte du volume réel de courrier du secteur en question, de même qu'une évaluation réelle. On ne fera ce compte qu'une fois la configuration de l'écoulement du courrier devenue stable.

Établissement de nouveaux services de livraison

Avant d'établir un service de livraison par facteurs dans un nouveau bureau, la charge de travail au regard du secteur qui sera desservi devra faire l'objet d'une évaluation préliminaire de la façon suivante :

- On fera un relevé de tous les points de remise de la façon décrite au chapitre 1.

Il est possible qu'au moment du relevé, on ne connaisse pas encore l'emplacement exact :

- des boîtes aux lettres;
- des chemins;
- d'autres caractéristiques pertinentes.

Dans ce cas, on devra fonder les calculs de l'évaluation préliminaire sur des conjectures pour ce qui est de l'emplacement probable des points de livraison et des autres caractéristiques.

On doit veiller à bien définir les limites de chaque UDL et à ce que tous les UDL soient convenablement numérotés et tracés sur une carte à l'échelle.

On dressera des sommaires et les taux relatifs aux fonctions:

- d'obtention et de préparation du courrier;
- de tri du courrier;
- de préparation;
- des fonctions auxiliaires de livraison des itinéraires individuels; et
- du pourcentage de desserte

et devront les obtenir d'une autre installation où les itinéraires présentent des caractéristiques semblables, compte tenu du nombre total de points de remise, du volume total de courrier, etc.

Quand ce secteur aura été desservi par facteur pendant environ un an, les volumes se seront en principe stabilisés et on devrait alors être en mesure d'établir un indice du volume de courrier urbain. Il faut faire le compte effectif du volume du courrier sur une période de deux semaines pour obtenir les renseignements qui permettront d'effectuer une bonne évaluation de la somme de travail sur tous les itinéraires en question.

Avant de faire ce compte, on doit s'assurer que les formulaires d'inventaire sont vérifiés, et corrigés au besoin.

Après avoir comptabilisé les volumes, on remplacera l'évaluation originale par la nouvelle évaluation et tous les changements indiqués devront être apportés à la structure des itinéraires.